

## Communiqué

### **ArcelorMittal et le syndicat des Métallos conviennent d'une entente pour la poursuite des opérations réduites**

LONGUEUIL, QC, le 29 mars 2020 /CNW Telbec/ - Dans le contexte de la COVID-19, ArcelorMittal annonce qu'elle s'est entendue avec le syndicat des Métallos en ce qui a trait à la poursuite de ses opérations réduites jusqu'au 13 avril prochain.

Compte tenu du rôle de l'entreprise dans le soutien de la chaîne de valeur qui contribue à d'autres secteurs essentiels dont notamment le secteur de la défense, du transport et de l'alimentation, et ce, en concertation avec le gouvernement du Québec, l'entreprise continuera la production, mais à un niveau temporairement réduit afin de limiter les interactions intercommunautaires et ainsi réduire les risques de propagation.

« La protection de la santé et la sécurité de nos employés est un principe non négociable chez ArcelorMittal. L'annonce d'aujourd'hui envoie un message clair à nos employés : notre entreprise sera là pour vous pendant cette crise », a déclaré Mapi Mobwano, PDG par intérim d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.

L'entreprise suit à la lettre les directives du gouvernement et de la Santé publique en adoptant les mesures de distanciation sociale, d'hygiène, de nettoyage des surfaces, de santé individuelle y compris la vérification de la température des employés et l'arrêt des rotations des employés permanents non-résidents (PNR) à Mont Wright.

#### **À propos d'ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. et d'ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c.**

Filiales d'ArcelorMittal, le numéro un de l'acier dans le monde et parmi les 5 plus grands producteurs de produits de minerai de fer à l'échelle internationale, ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c. (AMIC) et ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. (AMEM) sont deux entités complémentaires œuvrant sur la Côte-Nord du Québec. AMIC assure le transport de concentré entre Mont-Wright et Port-Cartier et exploite un port de mer à Port-Cartier permettant de transporter et expédier les produits d'AMEM sur quatre continents. AMEM produit du concentré et des boulettes d'oxyde de fer destinés au marché de l'acier. Les deux entreprises emploient environ 2500 personnes, faisant d'ArcelorMittal le plus grand employeur

Renseignements : Alexandra Dionne Charest, Tél. : 514 316-7084, Courriel : [alexandra.dionnecharest@teneo.com](mailto:alexandra.dionnecharest@teneo.com)